

LES PNDS

Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des **Protocoles Nationaux de Diagnostic et de Soins** qui sont rédigés par les experts des centres de référence maladies rares.

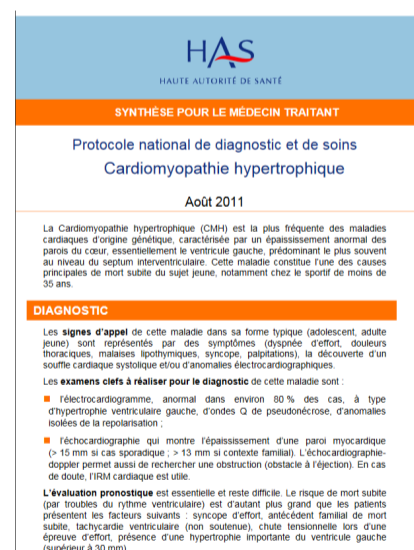
A quoi ça sert ?

Expliquer aux professionnels concernés **la prise en charge diagnostique et thérapeutique optimale actuelle et le parcours de soins d'un patient** atteint d'une maladie rare donnée. Le PNDS a pour but d'optimiser et d'harmoniser la prise en charge et le suivi de la maladie rare sur l'ensemble du territoire.



Le PNDS peut **servir de référence au médecin traitant**, en concertation avec le médecin spécialiste, notamment au moment d'établir le **protocole de soins** conjointement avec le médecin conseil et le patient, dans le cas d'une demande d'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection hors liste.

-> Un chapitre du PNDS est destiné spécifiquement au médecin traitant.



Où les trouver ?

- Site de la HAS, www.has-sante.fr
- Site du Centre de Référence concerné par la Maladie Rare
- Site internet des filières, www.social-sante.gouv.fr/maladies-rares

A CE JOUR, PLUS DE 90
PNDS SONT DISPONIBLES

cccc

